



Audition d'un mineur suite a depot de plainte

Par **rouge**, le **28/09/2009** à **09:05**

bjr

je suis dans une procedure de separation avec le pere de mes enfants, celui s'est introduit
illegalement a mon domicile et a saccagé mes affaires personnelles

j'ai donc porté plainte contre lui pour violation de domicile,

notre enfant presente malgre elle au moment des exactions de son pere, a été convoqué a la
gendarmerie sans que je sois moi, la representante legale , informée de cette convocation

ma question est donc la suivante

la gendarmerie peut elle convoquée un mineur sans avoir prealablement prevenue le parent
legalement responsable ?

merci de vos reponses

Par **cram67**, le **05/10/2009** à **11:23**

Quel age a votre enfant ?

D'autre part, le logement que vous occupé actuellement est-il un logement souscrit à votre
seul nom, ou est-ce encore le logement commun ?